

ACTION URGENTE

UN ÉTABLISSEMENT PSYCHIATRIQUE A RELÂCHÉ UN HOMME

Le 3 août, Constantin Zadoïa a pu quitter un hôpital psychiatrique de Novossibirsk, dans l'ouest de la Sibérie. Il y était interné depuis le 7 juillet et y recevait un traitement de force, sur la base d'une décision de justice qui portait atteinte à son droit à un procès équitable. Sa libération a eu lieu après que l'hôpital a reçu des dizaines de lettres de militants.

Constantin Zadoïa, un étudiant en médecine âgé de 20 ans, a été relâché par un hôpital psychiatrique de Novossibirsk, dans l'ouest de la Sibérie, le 3 août. Il avait été interné dans cet établissement le 7 juillet, à la suite d'une altercation avec son père, et s'est vu administrer un traitement sous contrainte. Le jeune homme a été incarcéré pendant quatre jours sans qu'un tribunal ne statue sur son sort, en violation de la législation russe, qui dispose que nul ne peut être détenu plus de 48 heures sans décision d'un juge. Un tribunal s'est prononcé le 11 juillet à l'issue d'une audience qui ne s'est pas déroulée dans le respect des normes d'équité.

Constantin Zadoïa a passé sa première semaine dans le service des soins intensifs de l'hôpital où, selon son avocate, il était attaché à son lit et a reçu un traitement médicamenteux contre son gré.

Après la diffusion d'une Action urgente en sa faveur le 19 juillet, l'hôpital a commencé à recevoir des lettres de militants du monde entier et le médecin chef a contacté la mère de Constantin Zadoïa, l'accusant d'essayer de provoquer un « scandale politique ».

Constantin Zadoïa a été relâché le 3 août après avoir signé une déclaration indiquant qu'il avait été hospitalisé de son plein gré et qu'il se désisterait de son appel contre la décision de justice. Une fois relâché, Constantin Zadoïa a de nouveau interjeté appel. Il va continuer à faire appel contre son internement illégal dans cet hôpital psychiatrique.

L'avocate de Constantin Zadoïa a dit à Amnesty International que l'Action urgente avait protégé la santé du jeune homme. Elle a également déclaré : « Je suis horrifiée par ce qui aurait pu lui arriver si vous n'aviez pas agi ».

Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 172/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR46/4478/2016/fr/>

Nom : Constantin Zadoïa
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 172/16, EUR 46/4656/2016, 16 août 2016

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

